

Observation n°2 :

Monsieur Dominique PAPET
Commissaire Enquêteur
Projet d'aménagement d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la
commune déléguée Blaslay
Mairie de Saint-Martin-la-Pallu
15 route de Lencloître-Vendeuvre
Vendeuvre-du-Poitou
86380 SAINT-MARTIN-LA-PALLU

LR

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de propriétaire de la parcelle 030 AA 060 concernée par votre enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique en vue d'une opération d'aménagement d'un parking pour desservir la salle des fêtes de la commune de Blaslay, j'ai l'honneur de vous faire part de mes observations :

Un parking sans utilité réelle et sérieuse

Le projet de création d'un parking ne relève en aucune façon de l'utilité publique. Pour au moins trois raisons :

d'abord parce que la commune de Blaslay dispose déjà d'espaces très significatifs, en particulier à proximité de la salle des fêtes, et qu'il lui appartient donc de les optimiser en faisant preuve d'un minimum d'intelligence. Au regard des difficultés de stationnement qui peuvent s'observer dans certaines villes, le projet envisagé, fort dispendieux, apparaît comme grotesque et risible.

ensuite parce que la salle des fêtes qui sert de prétexte au projet n'est qu'un très mauvais « alibi » : elle est en effet utilisée en de rares occasions, pour des « repas d'anciens » et au moment du 14 juillet.

- enfin parce que le projet de parking ne relève pas d'un sérieux projet structurel d'ensemble, comme pourrait l'être la création d'une ligne de chemin de fer, d'une autoroute ou d'une infrastructure aéroportuaire...

Rémy MARSAULT